

## Résolution de la 2e Conférence mondiale sur la femme et le sport

**Rappelant** que le but du Mouvement olympique est de construire un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique sans discrimination d'aucune sorte,

**Se félicitant** des initiatives lancées par le Comité International Olympique, les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques pour la promotion des femmes dans le sport,

**Considérant** la tâche accomplie depuis la 1ère Conférence mondiale sur la femme et le sport tenue à Lausanne (Suisse) en 1996,

**Rappelant** les recommandations formulées dans l'Appel de Windhoek, l'Agenda de Berlin sur l'éducation physique et la Déclaration de Punta del Este de l'UNESCO,

**Reconnaissant** que davantage de défis doivent être relevés pour assurer l'égalité des chances dans le mouvement sportif au niveau local, national, continental et mondial,

1. **Prie instamment** le Président du Comité International Olympique de demander aux Fédérations Internationales de sports, aux Comités Nationaux Olympiques, aux fédérations nationales et aux organisations sportives d'atteindre l'objectif de 10% minimum de représentation féminine aux postes de décision avant le 31 décembre 2000, conformément à la décision prise par la Session du CIO en 1996, d'évaluer les raisons pour lesquelles les objectifs n'ont pas été atteints et d'élaborer un plan d'action pour y pallier, et si besoin

est, de prolonger la période jusqu'en juin 2001 et de s'assurer que l'objectif des 20% pour 2005 soit maintenu et atteint;

2. **Demande** au Comité International Olympique, aux Fédérations Internationales de sports et aux Comités Nationaux Olympiques de se fixer des échéances propres en ce qui concerne la représentation future au sein de leurs instances dirigeantes jusqu'en 2020;

3. **Demande** au Comité International Olympique d'encourager la présence d'au moins une femme au sein des délégations nationales lors des assemblées mondiale, régionale et autres rencontres des organisations sportives;

4. **Invite** le Comité International Olympique à accroître les bourses et les stages de formation à l'intention des femmes dirigeantes, athlètes, entraîneurs et autres officielles, notamment par le biais des programmes de la Solidarité Olympique, avec une attention particulière portée aux femmes originaires de pays en développement, de fournir des ressources pédagogiques incluant des manuels sur l'égalité des sexes dans le sport et de continuer à organiser des séminaires d'information et de soutenir des initiatives de recherche aux niveaux national et continental;

5. **Prie instamment** les gouvernements par le biais des organismes concernés tels que la commission sur le statut des femmes de prendre en considération, dans l'examen de la plate-forme d'action des Nations Unies (Beijing +5) et dans son document final, l'import-

tance de l'activité physique et du sport pour l'épanouissement des jeunes filles et des femmes à toutes les étapes de leur vie, en ce qui concerne les domaines de la santé, des droits humains, de l'éducation, de la prise de décision et des enfants;

6. **Invite** les organisations intergouvernementales, et l'UNESCO notamment, à mettre l'accent sur l'influence positive des articles de la CEDAW portant sur le développement des activités physiques et du sport pour les jeunes filles et les femmes;

7. **Invite** le Comité International Olympique et les autres membres du Mouvement olympique à sensibiliser davantage le public sur l'importance d'une éducation physique de qualité et à élaborer une stratégie et développer du matériel pédagogique pour soutenir l'éducation physique dans les programmes scolaires notamment pour les filles;

8. **Prie instamment** toutes les organisations sportives nationales et internationales de faire usage du sport comme instrument de promotion pour une culture de la paix, pour une compréhension mutuelle et pour le respect de la Trêve Olympique dans les zones en conflit;

9. **Prie instamment** le Comité International Olympique, les Fédérations internationales de sports, les Comités Nationaux Olympiques et les fédérations nationales d'élaborer et de mettre en place une politique concernant le harcèlement sexuel, comprenant

un code de conduite applicable aux athlètes, aux entraîneurs et aux dirigeants sportifs et autres parties olympiques, et d'inclure ce thème dans tous les séminaires et conférences organisés par les Fédérations Internationales et les Comités Nationaux Olympiques;

10. **Prie** instamment les organisations non gouvernementales traitant de la femme et du sport d'établir des relations de travail avec les institutions gouverne-

mentales concernées et le mouvement sportif au niveau local, national et international afin de bénéficier des programmes d'assistance technique;

11. **Recommande** à toutes les parties concernées d'oeuvrer plus étroitement avec les médias pour assurer une information plus large et plus exacte pour projeter une image réelle sur le sport féminin et de créer des programmes de formation spéciaux pour les femmes journalistes;

12. **Félicite** le Comité International Olympique et son groupe de travail «Femme et Sport» d'avoir organisé cette Conférence mondiale sur la femme et le sport;

13. **Adresse** ses sincères remerciements aux autorités françaises et au Comité National Olympique et Sportif Français pour leur coopération et leur accueil.

Paris, le 8 mars 2000.

## PREMIERS TROPHÉES DU CIO «FEMME ET SPORT»

**Dans le cadre de sa politique de promotion de la femme à tous les échelons du sport, le CIO a décidé de remettre chaque année un Trophée «Femme et Sport» à une femme, un homme et/ou une institution, en reconnaissance de sa remarquable contribution au développement, à l'encouragement et au renforcement de la participation des femmes et des jeunes filles dans le sport, sur le terrain, dans le domaine de l'entraînement ainsi que dans les structures administratives et décisionnelles au niveau national, régional et/ou international. Un trophée mondial et cinq trophées continentaux seront décernés chaque année, dont les lauréats seront choisis par le Groupe de travail du CIO «Femme et Sport» sur la base des propositions des Comités Nationaux Olympiques et des Fédérations Internationales de sports.**

Les premiers Trophées du CIO «Femme et Sport» ont été décernés pour l'an 2000 à l'occasion de la 2e Conférence mondiale sur la femme et

le sport à Paris, en présence du Président du CIO, d'Anita L. DeFrantz, vice-présidente du CIO et présidente du groupe de travail «Femme et Sport», de Marie-George Buffet, ministre française de la Jeunesse et des Sports, et de Henri Sérandour, président du Comité National Olympique et Sportif Français. Ces trophées ont récompensé au niveau:

### **MONDIAL: Fédération Internationale de Basketball (FIBA)**

Le Trophée mondial a été décerné à la FIBA en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au développement du sport féminin et à la promotion de la femme à des postes de direction. Les premiers Championnats d'Europe féminins de basketball ont été organisés en 1938 et depuis ont eu lieu tous les deux ans. Les premiers Championnats du monde féminins ont, pour leur part, été organisés en 1953. En 1976, les épreuves de basketball féminin ont fait leur apparition au programme olympique et, en 1996, douze

équipes étaient inscrites, soit autant que d'équipes masculines. Au fil des ans, la FIBA a organisé de nombreux tournois à travers le monde, parmi lesquels des rencontres pour jeunes filles et athlètes handicapées. La FIBA s'est également efforcée d'accueillir un plus grand nombre de femmes dans ses structures décisionnelles et a décidé d'élargir son comité central afin d'y inclure cinq femmes représentant les cinq zones géographiques.

### **AFRIQUE:**

#### **Comité «Femme et Sport», du Lesotho**

Ce comité a lancé avec succès en 1998 une campagne de sensibilisation dans toutes les écoles, communautés et zones rurales du pays, afin de promouvoir l'activité physique et les sports traditionnels destinés aux femmes et aux jeunes filles et d'encourager les femmes à occuper des postes de direction dans les organisations sportives nationales. A la suite de cette campagne, des équipes féminines de football ont été constituées, et les clubs sportifs fémi-